

## Listes électorales : les inscriptions



Les élections de 2017 approchent. Pour pouvoir voter, vous devez être impérativement inscrits sur les listes électorales. Si tel n'est pas le cas, vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour le faire.

Rendez-vous : au service élections en mairie (Ville Basse) ou à la Maison des services publics (Ville Haute).

**Pièces à apporter** : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur :**

[service-public.fr](http://service-public.fr)